



UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE

Message du Sénateur Pierre Flambeau Ngayap à l'occasion de la 152^{ème} Assemblée de l'UIP, Istanbul (Turquie)

**Excellences, chers collègues parlementaires,
Mesdames et Messieurs,**

C'est un grand honneur pour moi, au nom de l'Union Parlementaire Africaine (UPA), de m'adresser à vous, à l'occasion de cette 152^{ème} session de l'Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), dont le thème général est: « Cultiver l'espoir, consolider la paix et garantir la justice pour les générations futures ».

Cette Assemblée se tient à un moment où l'Union Parlementaire Africaine renforce non seulement son engagement en faveur de la paix et de la justice, mais célèbre également un grand jalon historique en matière de coopération parlementaire : il s'agit de son cinquantième anniversaire.

Il y a cinquante ans, plus précisément le 13 février 1976, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, notre organisation a vu le jour en réponse aux aspirations légitimes de liberté et d'autodétermination des peuples du continent africain.

Dans le contexte des indépendances africaines, l'Union Parlementaire Africaine est devenue un espace essentiel de dialogue et de solidarité entre les représentants des peuples du Continent, permettant l'unification des forces, le partage d'expériences et la projection d'une vision commune pour la Région.

En matière de coopération parlementaire, l'Union Parlementaire Africaine est le « berceau » d'une grande partie des Etats de notre Continent, ayant fortement marqué sa position dans le contexte de la guerre froide, notamment en devenant une tribune de positionnement politico-diplomatique pour les États africains.

L'UPA a également joué un rôle essentiel dans la consolidation des jeunes démocraties, en offrant une plateforme permettant aux voix des peuples nouvellement libérés d'être entendues et respectées au niveau international.

**Excellences, chers collègues parlementaires,
Mesdames et Messieurs,**

L'UPA reste fidèle aux idéaux de ses fondateurs et, en résumé, poursuit les objectifs suivants :

- **Promouvoir la coopération interparlementaire africaine**, par le renforcement de la démocratie et de l'État de droit ;
- **Défendre les valeurs de paix et de justice**, piliers indispensables au développement durable ; et
- **Veiller à ce que les parlements soient des instruments d'espoir**, capables de répondre aux besoins actuels et futurs des peuples africains.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 41 parlements membres. Elle adopte régulièrement des résolutions et des déclarations favorables à la résolution pacifique des conflits, à la consolidation de la paix et au développement durable, à la parité entre les sexes, à l'autonomisation des femmes, à une plus grande participation des femmes et des jeunes à la vie publique et leur accession aux sphères de décision. L'UPA a entrepris ces dernières années des réformes internes et est ouverte à de nouvelles approches pour le bien du Continent, et compte renforcer la coopération avec les parlements d'autres continents et les organisations interparlementaires sœurs.

La diversité culturelle africaine est une richesse, mais aussi un défi dans la recherche de solutions communes. C'est précisément pour cette raison que l'Union Parlementaire Africaine devient essentielle. Aucun État ne peut affronter seul les problèmes auxquels le monde est confronté, tels que le changement climatique, les crises économiques et sanitaires, les conflits armés, les migrations, la guerre commerciale, les inégalités sociales, etc.

L'UPA représente plus qu'un espace de coopération politique. C'est un instrument de solidarité, capable de changer nos différences en complémentarités, de transformer nos vulnérabilités en opportunités et de créer une voix collective plus forte.

**Excellences, chers collègues parlementaires,
Mesdames et Messieurs,**

Le thème de notre débat général « Cultiver l'espoir, consolider la paix et garantir la justice pour les générations futures », à une époque où l'unilatéralisme, en

contrepoint du multilatéralisme, gagne malheureusement en visibilité internationale, est d'une actualité pertinente.

Il nous appartient de rappeler, qu'en tant que parlementaires, nos peuples attendent de la diplomatie parlementaire, une action plus dynamique et moins bureaucratique que la diplomatie traditionnelle, qu'elle puisse jouer un rôle central dans les conflits actuels, comme par exemple celui qui sévit à l'est de la République Démocratique du Congo ou au Soudan et, plus récemment, celui du Moyen-Orient.

La coopération et la solidarité sont des forces transformatrices, car les parlements unis, dans la diversité, ont le pouvoir de construire un monde plus juste et plus pacifique, où chaque génération a la chance de vivre dans la dignité.

Aujourd'hui, cultiver l'espoir en l'être humain est un acte de résistance face aux incertitudes du monde, car il nous anime, nous encourage à relever les défis et nous rappelle que chaque geste de bonté peut transformer les réalités.

La paix, quant à elle, exige plus que l'absence de conflits : elle implique le dialogue, l'empathie et le respect des différences. Elle naît lorsque nous reconnaissons la dignité de la personne humaine, principe cardinal des droits fondamentaux et des droits de l'homme.

Mais, en soi, la paix ne peut se maintenir sans justice. Car il n'y a pas de véritable tranquillité tant que l'inégalité persiste, tant que certains se voient refuser des droits et que d'autres se voient garantir des privilèges.

Chaque être humain, *en soi*, indépendamment de son origine, de sa condition sociale, de ses croyances ou de sa culture, possède une valeur intrinsèque qui ne peut être ni réduite ni violée par quiconque.

**Excellences, chers collègues parlementaires,
Mesdames et Messieurs,**

L'UPA préconise que les parlements renforcent la diplomatie parlementaire, créent des ponts de dialogue entre les peuples et légifèrent en faveur des droits de l'homme et de la coopération internationale.

Nos parlements doivent être plus que de simples assemblées législatives ; ils doivent devenir des ponts de dialogue et les gardiens de la dignité humaine, en veillant à ce que les générations futures héritent d'un monde plus juste et plus solidaire.

Garantir la justice pour les générations futures, c'est assumer nos responsabilités dès aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement d'appliquer les lois, mais de veiller à ce que chacun ait accès aux mêmes opportunités et à ce que les droits de l'homme soient respectés.

La justice est le fondement de la paix. Elle exige le courage d'affronter les injustices, la sagesse pour équilibrer les intérêts, et la compassion pour reconnaître la dignité de chaque être humain. Sans justice, la paix devient fragile, superficielle, incapable de résister aux tensions.

Nous vivons dans un monde marqué par des défis : conflits armés, inégalités sociales, crises environnementales, etc. Mais, en même temps, nous vivons dans un monde plein de possibilités : un meilleur accès à la connaissance, à la technologie et à des réseaux de solidarité qui peuvent transformer nos vies, celles de nos enfants et des générations futures.

Ce qui nous manque, en général, c'est une décision collective de placer la paix et la justice au centre de nos choix.

**Excellences, chers collègues parlementaires,
Mesdames et Messieurs,**

Les droits des générations futures apparaissent en réponse à la prise de conscience que, les actions humaines du présent, ont un impact direct sur les générations à venir. L'objectif est de garantir que le développement actuel ne compromette pas la capacité des générations futures à vivre dans la dignité, en jouissant des ressources naturelles et des droits fondamentaux.

Dans le domaine de l'environnement, ce principe revêt une importance particulière, car l'exploitation excessive des ressources naturelles, la pollution et le changement climatique mettent en péril la survie des générations futures.

Les droits des générations futures englobent également des dimensions sociales et économiques. Investir dans l'éducation, la santé et l'équité sociale, c'est préparer le terrain pour que les générations futures aient de réelles chances de prospérer. Nous ne devons pas faire peser sur les générations futures le fardeau des inégalités et des crises créées aujourd'hui ni le fardeau de dettes excessives contractées et investies dans des domaines non prioritaires.

« Cultiver l'espoir, consolider la paix et garantir la justice pour les générations futures » ne sont pas des utopies lointaines, mais des voies possibles à suivre, pourvu que nous ayons le courage de les emprunter.

Que la 152^{ème} Assemblée de l'UIP soit plus qu'un espace de réflexion : qu'elle soit un point de départ pour des actions concrètes, pour des alliances qui favorisent la dignité, l'équité et l'espoir.

Je vous remercie.

Istanbul, le X avril 2026

Pierre Flambeau NGAYAP
Sénateur, membre du Bureau du Sénat du Cameroun
Membre de l'Union Parlementaire Africaine
pf.ngayap@yahoo.fr